

Réunion du Conseil municipal extraordinaire

MARDI 4 NOVEMBRE 2025 à 18 H

- Ordre du jour -

1. Décision du Conseil municipal sur le maintien dans leurs fonctions de trois adjoints au Maire, après retrait de l'ensemble de leurs délégations
2. Détermination du nombre d'adjoints au Maire
3. Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux

Le Conseil municipal sera ouvert au public, filmé et diffusé sur le Facebook de la ville.

Le Maire,

Pierre OGOR

